



S.I.A.E.P.A. Les 3 Sources CAILLY, VARENNE, BETHUNE

Bierville - Bosc-Bérenger - Bosc-Bordel - Bosc-Mesnil - Bradiancourt - Bully - Cailly - Critot - Esclavelles - Esteville - Estouteville-Ecalles - Fontaine-en-Bray - La Rue St Pierre - Longuerue - Massy - Mathonville - Maucombe - Mauquenchy - Montérolier - Morgny La Pommeraye - Neufbosc - Pierreval - Quièvecourt - Rocquemont - Roncherolles-en-Bray - Saint André sur Cailly - Saint Germain sous Cailly - Saint-Martin-Osmonville - Ste Geneviève-en-Bray - St Saëns - Sommerv - Vieux Manoir - Youbeuf.

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT LES 3 SOURCES CAILLY, VARENNE, BÉTHUNE DU 1^{er} Juillet 2021

Date de convocation : 16 juin 2021

Membres en exercice : 66
Membres présents : 36
Membres votants : 42

Le SIAEPA Les 3 Sources CAILLY VARENNE BETHUNE, légalement convoqué le 16 juin 2021 s'est réuni à Saint-Martin-Osmonville, le 1^{er} Juillet 2021 à **dix-huit heures**, sous la Présidence de Monsieur Georges MOLMY, Président. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Commune	Délégués	P/ E/ A	Délégués	P/ E/ A	Pouvoir à	Suppléants	P/ E/ A
Bierville	Mme DUBOC Christine	P	M. DELAMARE Patrice	E			
Bosc Bérenger	Mme GUILBERT Sandrine	E	M. GEORGET Benjamin	E			
Bosc Bordel	Mme VERHAGHE Fabienne	E	Mme PAVILLET Aline	P		M. TREHET Etienne	P
Bosc Mesnil	Mme BOUGON Séverine	E	M. VAN DE STEENE Pascal	P	Mme BOUGON Séverine donne Pouvoir à M. VAN DE STEENE Pascal		
Bradiancourt	M. GAUTIER Alain	P	M. CROISE Jacques	E			
Buchy	M. SAVARY Joël	P	M. ALIX Dominique	E			
Bully	M. COSSARD Christian	P	Mme LORMIER Jocelyne	P			
Cailly	M. SUZE Ludovic	E	M. ALLAIS Sébastien	E		M. AUBOUIN Bénédicte	P
Critot	M. RENAULT Rémy	E	Mme LEVILLAIN Magali	E			
Esclavelles	M. HAUTCOEUR Vincent	P	M. TROUSSE Vincent	P			
Esteville	M. GRENTE Manuel	P	M. LANGLOIS Denis	P			
Fontaine-en-Bray	M. NAMMOUR Fouad	E	Mme DELAS Christine	E	M. NAMMOUR Fouad donne Pouvoir à M. DUCLOS Didier		
La Rue Saint Pierre	M. CHABE Daniel	P	M. CHARLIER Jean	P			
Longuerue	M. FORTIER Joël	P	M. LEPILLER Sébastien	P			
Massy	M. DUCLOS Didier	P	M. BOULANGER Christophe	E			
Mathonville	M. PETIT Yann	P	M. RADE Marc	E			
Maucombe	M. BACHELOT Léon	P	M. LESEIGNEUR Michel	P			
Mauquenchy	M. HELLOT Régis	E	M. RIMBERT Christian	P	M. HELLOT Régis donne Pouvoir à M. RIMBERT Christian		
Montérolier	M. HUNKELER Hervé	E	M. BONNET DE VALLEVILLE Benoni	E			
Morgny la Pommeraye	Mme DAMADE Annie	E	M. MAZIER Christian	P		M. SAINT-AUBIN Philippe	P
Neufbosc	Mme GUERIN Emilie	P	Mme PAYEN Edwige	E	Mme PAYEN Edwige donne Pouvoir à Mme GUERIN Emilie		
Pierreval	Mme HUBERT Sabrina	E	M. CARLE Philippe	P		M. PERREAU Jean-Louis	P
Quièvecourt	M. CHEMIN Philippe	E	M. JULIEN Christophe	E			
Rocquemont	M. DE BATS Arnaud	E	M. MOISSON Philippe	P			
Roncherolles-en-Bray	M. HACHE Julien	E	M. ROBAC Jean-Claude	E			
Saint André sur Cailly	M. VALLEE Jean-Marie	E	M LEMERCIER Régis	E	M. VALLEE Jean-Marie donne Pouvoir à M. CHABE Daniel		
Saint Germain sous Cailly	M. PANNIER Jérôme	P	Mme COLLEN Claire	P			
Saint-Martin-Osmonville	M. CHEVAL Sergé	P	Mme MAULAVE Corinne	E			
Saint-Saëns	M. LAROSE Bruno	E	M. BEUZELIN Vincent	E			
Sainte-Geneviève-en-Bray	Mme CHALANDO Jocelyne	P	M. HANIN Guillaume	P			
Sommery	M. CARON Didier	E	M. BAILLEUL Frédéric	P			
Vieux Manoir	M. PARIS Philippe	E	M. PAPILLON Jean-François	E	M. PARIS Philippe donne Pouvoir à M. CHARLIER Jean		
Yquebeuf	M. MOLMY Georges	P	M. DOUYERE Denis	P		Mme ALLEAUME Claire	P

P=Présent E =Excusé

TRESORERIE de BELLENCOMBRE

Mme RAKOTOZAFY Georgette (Excusé)

SIDESAS

Mme ROCHELLE Claire

SIAEPA Les 3 Sources Cailly-Varenne-Béthune

Madame Sophie LEMIRE

2021.01.07.01 NOMINATION SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur CHABE Daniel Vice-Président, délégué de la commune de La Rue Saint Pierre, est élu secrétaire de séance par le Comité Syndical.

2021.01.07.02 APPROBATION du compte rendu du 13 avril 2021

Monsieur le Président présente le procès-verbal du 13 avril 2021 aux membres de l'Assemblée Générale.

2021.01.07.01 Choix attributaire CSPAC

Objet : Attribution et autorisation de signature du contrat de concession, par affermage, du service public d'assainissement collectif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1411-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération de l'assemblée délibérante en date du 2 décembre 2020 relatif au choix du mode de gestion du service public d'Assainissement Collectif ;

Monsieur le Président présente son rapport relatif à la procédure de concession du service public d'assainissement collectif au préalable. Au préalable, il informe l'assemblée que Madame BOUGON Séverine qui travaille chez VEOLIA n'est pas présente. Elle ne participe pas aux débats, ni au vote.

Monsieur le Président rappelle qu'en application de la délibération en date du 2 décembre 2020, le Conseil syndical a adopté le principe de la concession de service public (affermage) pour la gestion du service public d'assainissement collectif et a autorisé le Président à mener la procédure de concession de service public.

A l'issue de cette procédure, qui s'est déroulée conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président a procédé aux négociations avec les 3 soumissionnaires retenus par la Commission de Délégation de Service Public.

L'offre de l'entreprise « SADE Exploitations de Normandie - VEOLIA Eau » a présenté la meilleure offre au regard de l'avantage économique global sur la base des critères de jugement des offres indiqués au règlement de consultation.

Il en résulte que Monsieur le Président a choisi de présenter l'entreprise « SADE Exploitations de Normandie - VEOLIA Eau » comme attributaire de la concession du service public d'assainissement collectif pour une durée de 12 années.

Il appartient donc au Conseil Syndical de se prononcer sur ce choix au vu, d'une part, du rapport du Président motivant le choix du Concessionnaire et d'autre part, du projet de contrat.

Monsieur le Président demande donc au Conseil Syndical de bien vouloir :

- Approuver le choix du Concessionnaire ;
- Approuver les termes du contrat de Concession des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif et les documents qui y sont annexés ;
- Autoriser Monsieur le Président à signer le contrat ainsi que toutes les pièces afférentes.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Syndical, à 35 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

N'ayant pas pris part au vote... 6 Représentants des communes de Bully, Morgny La Pommeraye et Pierreval n'ont pas pris part au vote car la compétence Assainissement collectif est assuré par le SIAEPA O2Bray pour Bully et le SIAEPA du Crevon pour Morgny La Pommeraye et Pierreval.

- Approuve le choix de l'entreprise « SADE Exploitations de Normandie - VEOLIA Eau » comme titulaire du contrat de concession du service public d'assainissement collectif ;
- Approuve les termes du contrat de concession du service public d'assainissement collectif et les documents qui y sont annexés ;

- Autorise Monsieur le Président à signer le contrat ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2021.01.07.04 REMBOURSEMENT DIVERS

Monsieur MOLMY Georges, Président, présente à l'assemblée générale le mail 10 juin 2021 de Monsieur COISNE Charles et Madame GOSSE Caroline demeurant 498 Rue du Bourg Fontaine-en-Bray relatif à une demande de remboursement d'un montant de 279.99 € TTC correspondant au pompage et nettoyage à la haute pression de sa fosse toutes eaux (copie de la Facture HALBOURG N°113183). L'abonné a effectué la vidange à sa charge malgré que l'installation est conventionnée avec le syndicat.

Après en avoir délibéré l'organe délibérant, à 42 Voix pour, 0 Contre, 0 Abstention :

- ❖ Approuve le remboursement des frais de Monsieur COISNE Charles et Madame GOSSE Caroline sur présentation d'une facture d'un montant de 279.79 € TTC établie à son nom. Celui-ci devra nous transmettre un Relevé d'identité bancaire afin de procéder au remboursement ;
- ❖ Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- ❖ D'inscrire cette dépense au budget Assainissement Non Collectif.

Mode de gestion du service de l'eau potable : Reporté

2021.01.07.05 Contrat de territoire eau climat

L'Agence de l'eau nous demande de nous associer avec les syndicats d'eau d'Auffay-Tôtes et de Yerville et de recruter un animateur (1 ETP) avec la gestion du personnel au syndicat de Yerville.

Si nous n'adhérons pas à ce projet nous n'obtiendrons plus de subventions concernant la sécurisation des captages.

Après en avoir délibéré l'organe délibérant adopte ce recrutement : à 42 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Décisions du Président :

- Le marché d'Assistant à Maîtrise d'ouvrage de la station d'assainissement collectif de Bosc Mesnil a été retenu.
- Les travaux de réhabilitation de la station d'assainissement collectif de Sommery vont commencer cet automne.
- Le transfert des eaux usées de La Rue Saint Pierre vers la Station d'assainissement de St André sur Cailly va commencer en octobre 2021.
- La synthèse des réunions des commissions eau, AC et ANC a été rapportée par les Vice-Présidents en charge de ces commissions.
- Pour les projets en cours : transmettre les demandes de subventions pour le 15/09/2021 au département.
- La pandémie nous a affectés et nous a amenés à modifier notre fonctionnement d'accueil du public, désormais les appels téléphoniques seront opérationnels que le matin . Les abonnés seront accueillis au SIAEPA sur rendez-vous préalable.
- En fonction de l'évolution de la pandémie nous procéderons à la visite des ouvrages du syndicat, de la station d'assainissement de St Germain sous Cailly et à l'inauguration de l'usine de traitement de Montérolier en septembre / octobre.

-Fin de la réunion à 20h10